

## paiement en ligne sans qu'on s'en aperçoive ?

Par **PetitOursTriste**, le **22/07/2009** à **20:17**

bonsoir à tous,

je voudrais savoir si le paiement de frais d'insertion d'une annonce sur des sites d'annonces (c n'est pas ce que vous croyez -\_-), suppose que l'on paie en ligne (en rentrant un numéro de carte de crédit par exemple) ou bien si par un obscur procédé, le paiement se fait automatiquement, sans qu'on s'en aperçoive, via notre fournisseur d'accès internet, par le seul fait d'écrire l'annonce et de cliquer sur "publier l'annonce" ?  
merci d'avance

Par **Yann**, le **23/07/2009** à **08:34**

Ton FAI n'a pas procuration sur ton compte bancaire. Il est tout au plus autorisé à prélever le montant de ton abonnement par ton contrat.

Donc en principe non, pas de paiement sans ton consentement.

Après il y a d'autres modes de paiement que le fait d'entrer ton numéro de carte bleue sur un site. Tu peux par exemple recourir à un compte paypal.